



**COMMUNE DE FOUNEX**  
*Municipalité*

***Au Conseil communal de Founex***

**Préavis N° 029/2021-2026**

**Demande de crédit d'un montant de  
CHF 269'000.00 en vue de moderniser les  
installations lumineuses du Centre Sportif**

Responsabilité du dossier :

***Développement durable et environnement***  
***Mme Christa von Wattenwyl - Municipale***

Founex, le 25 septembre 2023

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2. Etat actuel de l'installation</b>	<b>3</b>
<b>3. Détails du projet</b>	<b>3</b>
<b>4. Réponse aux interrogations des membres des Commissions</b>	<b>4</b>
<b>5. Aspect financier</b>	<b>5</b>
<b>6. Conclusions</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Dans le cadre de sa politique, la Municipalité de Founex s'applique à favoriser la pratique du sport et à mettre en œuvre des mesures permettant des économies d'énergie.

Dans cette optique, un ancien projet prévoyait le remplacement des luminaires pour leur préférer un éclairage muni de LED. Un préavis en ce sens avait été émis lors de la législature précédente, mais celui-ci a finalement été retiré en raison de son montant important.

Poursuivant ses efforts dans un but de moderniser le Centre sportif, la Municipalité propose désormais le présent préavis portant sur une nouvelle solution d'éclairage plus adaptée.

## 2. Etat actuel de l'installation

Le Centre sportif a été inauguré en 1980, et depuis lors, les installations d'éclairage sont restées les mêmes. Avec le temps, il est cependant devenu de plus en plus difficile d'intervenir sur ces équipements, tant en matière d'entretien régulier que de réparation. En effet, ces installations de conception ancienne ne sont plus fabriquées et sont en outre énergivores.

Les mâts métalliques sur lesquels sont fixés les projecteurs ont quant à eux subi un test de résistance mécanique durant la période du 27 octobre 2022 au 26 janvier 2023. Il est ressorti de cette étude que si les 19 mâts que compte le Centre sportif sont conformes, 7 d'entre eux présentent néanmoins un défaut d'ancrage et de liaison mécanique du système. Une intervention immédiate n'est pas nécessaire, mais reste à prévoir d'ici la fin de l'année 2027.

## 3. Détails du projet

A l'origine, le remplacement de toute l'installation d'éclairage comprenait des travaux de génie civil avec la pose de nouveaux mâts, socles, conduites et projecteurs, pour un coût estimé à plus de CHF 700'000.00. Ce montant considérable s'expliquait par le fait que les projecteurs disponibles sur le marché sont désormais plus lourds, ce qui impliquait de remplacer les mâts en vue de supporter la charge.

Néanmoins, lorsque le projet a été réactivé, l'entreprise Soluxa Suisse SA a été démarchée et cette dernière a pu proposer une approche totalement différente, consistant à construire des projecteurs adaptés aux contraintes des lieux, qu'il s'agisse du poids ou de l'éclairage. De la sorte, il ne devient ainsi plus nécessaire de remplacer les mâts.

Il est à noter que ce remplacement est prévu pour toutes les installations situées sur les deux terrains de football et les trois terrains de tennis en terre battue, mais qu'il exclut cependant les terrains de tennis situés au Nord-Ouest, ceux-ci faisant partie d'une étude séparée.

Ainsi, il est prévu de changer les projecteurs et les luminaires existants pour leur donner un éclairage LED, plus économique et répondant aux normes en vigueur pour les terrains dédiés aux sports, dont l'intensité et la commande d'allumage sont programmables. Ce remplacement s'accompagne également d'un changement de système de gestion, ainsi que de l'ajout de deux nouveaux mâts destinés à éclairer le terrain de football du côté Jura.



Afin de garantir le bon éclairage du petit terrain, il était autrefois prévu d'abattre les arbres situés dans la zone entre les terrains, l'élagage seul se révélant insuffisant.

Néanmoins, cette solution a été abandonnée face à de nombreuses oppositions reçues lors de la mise à l'enquête. De surcroît, la réglementation concernant l'abattage des arbres s'est considérablement durcie depuis.

Dès lors, il ne reste que pour seule solution d'ajouter deux nouveaux luminaires à cet endroit.

Pour le surplus, il est prévu de planifier l'intervention durant des périodes de vacances afin de réduire la gêne occasionnée pour l'exploitant ainsi que les utilisateurs des infrastructures.

#### 4. Compléments suite aux présentations faites aux membres des Commissions

A l'occasion des séances de pré-présentation et de présentation aux Commissions, les membres de ces dernières ont émis un certain nombre d'interrogations et relevé certains points judicieux à inclure au présent préavis. Ainsi, quelques renseignements complémentaires sont détaillés ci-après.

Concernant le choix de luminaires LED, il est à savoir que ceux-ci présentent de nombreux avantages, tant d'un point de vue économique qu'en termes de souplesse d'utilisation.

En effet, lorsque l'une des lampes vient à s'éteindre, il est actuellement nécessaire de patienter 30 minutes avant de pouvoir la rallumer sans risque majeur de provoquer une panne. En outre, un délai de 30 secondes doit être respecté entre l'allumage de chaque lampe. A ce propos, l'un des entraîneurs de football a récemment omis de respecter ces mesures, ce qui l'a mené à annoncer 5 pannes présumées. A terme, après l'intervention de l'entreprise en charge de l'entretien, seule une lampe était effectivement hors service. Ces contraintes n'auront toutefois plus lieu d'être grâce à la technologie LED.

Ce type de luminaire permet par ailleurs une diminution substantielle de la consommation électrique vis-à-vis de l'installation actuelle. Dans les détails, il est à savoir que l'installation actuelle comprend 18 lampes pour le terrain de football principal, 6 lampes pour le terrain d'entraînement, 12 lampes pour les terrains de tennis en terre battue et 8 lampes pour les terrains de tennis au Nord-Ouest, soit un total 44 lampes. Chacune de ces lampes ayant une puissance de 2'000 W, l'installation cumule dès lors un total de 88 kW qui, rapportée à l'utilisation effective des éclairages, implique une consommation annuelle globale de 47'500 kWh pour l'ensemble des terrains.

Concernant l'intensité lumineuse, l'éclairage des terrains doit varier en fonction des besoins. En effet, les matchs de 2<sup>ème</sup> ligue requièrent notamment une intensité de 150 lux, contre 250 lux pour les matchs de 1<sup>ère</sup> ligue. Cependant, l'éclairage moyen du terrain principal se situe actuellement à 130 lux, ce qui est insuffisant vis-à-vis de ces normes. La nouvelle installation prévoit de combler ce manque par l'installation de nouveaux mâts.

Sous la nouvelle installation, la puissance de l'éclairage du terrain principal serait :

- de 22'201 W à pleine puissance pour les matchs de 1<sup>ère</sup> ligue, soit une diminution de 39% pour un éclairage doublé, passant de 130 à 250 lux ;
- de 15'227 W à pleine puissance pour les matchs de 2<sup>ème</sup> ligue, soit une diminution de 58% pour un meilleur éclairage passant de 130 à 150 lux ;
- de 11'458 W pour les entraînements, où l'intensité lumineuse sera réglée à 100 lux.

En considérant que le mode match est activé 1/6 du temps, soit en comptant 5 entraînements pour 1 match par semaine, l'installation du terrain de football principal verrait sa puissance électrique diminuer de 65% vis-à-vis de l'actuelle, celle-ci passant à une moyenne de 12'408 W contre 36'000 W actuellement.

Cette économie théorique de puissance électrique peut être extrapolée à la consommation sur l'ensemble des terrains. Ainsi, la diminution de 65% appliquée aux 47'500 kWh consommés annuellement donnerait nouveau un total de 16'625 kWh. Au coût de 34 centimes par kWh, la facture annuelle de l'éclairage passerait ainsi d'environ CHF 16'150.00 à CHF 5'622.50 estimés.

Ces chiffres restent toutefois théoriques, raison pour laquelle un comparatif sera fait avec les données effectives après l'installation.

Aux questions portant sur la température de couleur, il est à noter que les éclairages actuels ont une intensité de 5'000K au minimum, soit un blanc tirant vers le froid, là où les lampes LED projetées sont à 4'000K, soit un blanc neutre mais néanmoins plus chaud.

Une température plus chaude ne saurait être obtenue car cela implique un surcoût et un risque de surpoids pour les mâts par l'ajout de luminaires supplémentaires. De plus, l'association Suisse de Football ne permet pas un tel éclairage doté de températures inférieures, pour des questions de visibilité de jeu.

Pour ce qui est de la société Soluxa Suisse SA, l'expérience de cette entreprise est assurée par le fait qu'elle est spécialisée en éclairage extérieur, tant public que sportif, et qu'elle a à son actif des dizaines de projets de terrains de jeux réalisés et dotés de connectivité permettant une gestion optimale de la lumière par scénario. Elle est intervenue sur de nombreux sites en Suisse romande, dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Jura, Vaud et Valais. De plus, ses travaux sont reconnus et jugés conformes par l'Association Suisse de Football.

## 5. Aspect financier

L'offre de Soluxa Suisse SA par CFC respecte les conditions en matière de marchés. Celle-ci se décompose de la manière suivante :

N° CFC	Désignation CFC - SN 506 500	Montant
009	Etude, ingénierie, planification	CHF 4'200.00
413.3	Construction en acier	CHF 12'260.00
411.0,401.0	Installations de chantier	CHF 6'270.00
333	Lustrerie	CHF 111'875.00
336	Installations courant faible	CHF 18'817.00
335	Appareils à courant faible	CHF 15'070.00
496.00	Spécialistes	CHF 2'550.00
453	Electricité (racc. réseau)	CHF 7'000.00
409	Divers	CHF 13'200.00
411.5	Béton & béton armé	CHF 12'950.00
401.00	Déplacements de terre	CHF 3'015.00
	Sous-total	CHF 207'207.00
	Divers et imprévus (20%)	CHF 41'441.40
	Total HT	CHF 248'648.40
	TVA 8,1 %	CHF 20'140.52
	Total TTC	CHF 268'788.92
<b>Total TTC arrondi</b>		<b>CHF 269'000.00</b>

Le « divers et imprévus » a été fixé à 20% en raison de la vétusté des installations actuelles, notamment dans le cas où l'un des câbles existants serait défectueux.

Dans le cadre de ces travaux, il est par ailleurs prévu de réaliser une demande de subvention auprès du Fonds du Sport Vaudois. Au moment de l'élaboration du présent préavis, le dossier était en cours d'élaboration en vue de sa transmission.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 029/2021-2026, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 269'000.00 en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif
- Ouï** le rapport de la Commission de l'énergie
- Ouï** le rapport de la Commission des sports
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 029/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 269'000.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir** cet investissement sur 10 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 25 septembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :  
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire remplaçant :  
Ludovic Fantino



la Municipale :

Christa von Wattenwyl

## **Rapport de la Commission de l'Énergie sur le préavis municipal No 029/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 269'000.00 TTC en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal No 029/2021-2026, nous a été présenté le 25 septembre 2023 par Madame la Conseillère municipale Christa von Wattenwyl, Madame la Syndic Lucie Kunz-Harris, ainsi que les chefs de services, Monsieur Yann Le Mercier et Monsieur Christophe Hermanjat.

Madame la Conseillère municipale Christa Von Wattenwyl a présenté le Préavis No 029/2021-2016 et a répondu à toutes les questions des membres de notre commission présents. Monsieur Yann Le Mercier, Chef de Service des Extérieurs, a également donné des compléments d'informations.

La commission s'est réunie le jour même pour débattre de ce préavis.

### **Préambule :**

Dans le cadre de sa politique, la Municipalité de Founex s'applique à favoriser la pratique du sport et à mettre en œuvre des mesures permettant des économies d'énergie.

Dans cette optique, un ancien projet prévoyait le remplacement des luminaires pour leur préférer un éclairage muni de LED. Un préavis en ce sens avait été émis lors de la législature précédente, mais celui-ci a finalement été retiré en raison de son coût important.

Poursuivant ses efforts afin de moderniser le Centre sportif, la Municipalité propose désormais le présent préavis portant sur une nouvelle solution d'éclairage plus adaptée écologiquement et financièrement.

### **Etat actuel de l'installation :**

Il est lieu de mentionner que le Centre sportif a été inauguré en 1980, et depuis lors, les installations d'éclairage sont restées les mêmes. Au fur et à mesure des années, il a été de plus en plus difficile d'intervenir sur les équipements en place, tant en matière d'entretien régulier qu'en terme de réparation. En effet, ces installations - de conception ancienne - ne sont plus fabriquées et sont en outre énergivores.

Pour exemple, les mâts métalliques sur lesquels sont fixés les projecteurs ont subi un test de résistance mécanique durant la période du 27 octobre 2022 au 26 janvier 2023. Il est ressorti de cette étude que si les 19 mâts que compte le Centre sportif sont conformes, 7 d'entre eux présentent néanmoins un défaut d'ancrage et de liaison mécanique du système. Une intervention immédiate n'est pas nécessaire, mais sera sans doute à prévoir d'ici la fin de l'année 2027.

### **Projet :**

A l'origine, le remplacement de toute l'installation d'éclairage comprenait des travaux de génie civil avec la pose de nouveaux mâts, socles, conduites et projecteurs, pour un coût estimé à plus de CHF 700'000.00. Ce montant considérable s'expliquait par le fait que les projecteurs disponibles sur le marché étaient plus lourds, ce qui impliquait de remplacer les mâts en vue de supporter la charge.

Néanmoins, lorsque le projet a été réactivé, l'entreprise Soluxa Suisse SA a été démarchée et cette dernière a pu proposer une approche totalement différente, consistant à construire des projecteurs adaptés aux contraintes des lieux, qu'il s'agisse du poids ou de l'éclairage. De la sorte, il ne devient ainsi plus nécessaire de remplacer les mâts.

Il est à noter que ce remplacement est prévu pour toutes les installations situées sur les deux terrains de football et les trois terrains de tennis en terre battue, mais qu'il exclut cependant les terrains de tennis situés au Nord-Ouest, ceux-ci faisant partie d'une étude séparée.

Ainsi, il est prévu de changer les projecteurs et les luminaires existants pour leur donner un éclairage LED, plus économique et répondant aux normes en vigueur pour les terrains dédiés aux sports, dont l'intensité et la commande d'allumage sont programmables. Ce remplacement s'accompagne également d'un changement de système de gestion, ainsi que de l'ajout de deux nouveaux mâts destinés à éclairer le terrain de football du côté Jura.

Afin de garantir le bon éclairage du petit terrain, il était autrefois prévu d'abattre les arbres situés dans la zone entre les terrains, l'élagage seul se révélant insuffisant. Néanmoins, cette solution a été abandonnée face à de nombreuses oppositions reçues lors de la mise à l'enquête. De surcroît, la réglementation concernant l'abattage des arbres s'est considérablement durcie depuis. Dès lors, il ne reste que pour seule solution d'ajouter deux nouveaux luminaires à cet endroit.

Pour le surplus, il est prévu de planifier l'intervention durant des périodes de vacances afin de réduire la gêne occasionnée pour l'exploitant ainsi que les utilisateurs des infrastructures.

### **Conclusion :**

Le projet de modernisation présenté répond aux besoins d'économie d'énergie souhaité par le conseil. De plus, ce nouvel éclairage répond aux normes en vigueur pour les terrains dédiés au sport.

Considérant les éléments précités, la Commission de l'Energie vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le préavis municipal no 029/2021-2026, relatif à une demande de crédit de CHF 269'000.00 TTC en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif.

Ainsi fait à Founex, le 16 octobre 2023.

Pour la commission de l'Energie :

Iftikhar Ahmed

Bernard Cintas

Serge Moser

Sylvain Camilo

Excusés : Peggy Hermann-Ljubicic, Philippe Magnenat et Andreas Müller.

## Rapport de la commission des sports sur le préavis n. 029/2021-2026 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 269'000.- en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des sports a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 25 septembre 2023, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, syndic, de Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, municipales, de Messieurs Laurent Kilchherr et Hervé Mange, municipaux, accompagnés de Monsieur Yann Lemerrier, Chef de service. Nous soulignons également la présence de la commission des finances.

La Commission des Sports s'est ensuite réunie le même soir pour examiner le préavis no 029/2021-2026, qui concerne une demande de crédit d'un montant de CHF 269'000.- pour la modernisation des installations lumineuses du Centre Sportif. Cette demande a été soigneusement étudiée et évaluée par les membres de la commission.

Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis d'en débattre et de nous positionner afin de parvenir à une décision éclairée, et de présenter les résultats de cette évaluation et de recommander l'approbation de la demande de crédit.

### Justification de la demande

Le Centre Sportif joue un rôle central dans la promotion de l'activité physique et du bien-être de notre communauté et de ses environs. Cependant, les installations lumineuses actuelles du Centre Sportif montrent des signes de vétusté et de dysfonctionnement. Cette modernisation des installations lumineuses est cruciale pour garantir un environnement sûr et propice à la pratique des activités sportives, notamment pendant les heures du soir.

La modernisation proposée comprendra la mise en place de systèmes d'éclairage LED plus économes en énergie, offrant une meilleure qualité d'éclairage, une durabilité accrue et une réduction des coûts de maintenance à long terme. De plus, elle permettra d'améliorer la sécurité des utilisateurs en réduisant les risques liés aux pannes d'éclairage.

### Bénéfices attendus

1. **Économies d'énergie** : La mise en place de l'éclairage LED permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles, ce qui réduira les coûts de fonctionnement du Centre Sportif à long terme.
2. **Durabilité** : Les systèmes d'éclairage LED ont une durée de vie beaucoup plus longue que les technologies d'éclairage conventionnelles, réduisant ainsi les coûts de remplacement fréquents.

3. **Qualité de l'éclairage** : Les nouvelles installations offriront une meilleure qualité d'éclairage, améliorant l'expérience des utilisateurs et créant un environnement plus attractif pour les activités sportives.
4. **Sécurité accrue** : La modernisation réduira les risques liés aux pannes d'éclairage, assurant ainsi la sécurité des participants et du personnel.
5. **Réduction de l'empreinte environnementale** : La transition vers l'éclairage LED contribuera à réduire l'empreinte environnementale du Centre Sportif en réduisant la consommation d'énergie.

### **Financement de la demande**

Le montant de CHF 269'000.- demandé pour la modernisation des installations lumineuses du Centre Sportif sera couvert par les fonds disponibles dans le budget de notre municipalité. Cette dépense est justifiée par les avantages économiques et environnementaux à long terme, et elle ne devrait pas avoir d'impact négatif sur d'autres projets ou services municipaux.

La Commission des sports rappelle que le préavis No 029/2021-2026 fait également l'objet d'un rapport séparé préparé par la Commission des Finances.

### **Recommandation de la Commission des Sports**

Après avoir examiné attentivement la demande de crédit pour la modernisation des installations lumineuses du Centre Sportif, la Commission des Sports recommande unanimement l'approbation de cette demande. Les avantages économiques, environnementaux et sécuritaires de cette modernisation sont incontestables, et elle contribuera à maintenir la qualité des installations sportives de notre communauté. Nous appelons donc les membres de notre conseil municipal à voter en faveur de cette importante proposition.

### **Conclusions**

En tenant compte des éléments précités, la Commission des Sports vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le préavis municipal No 29/2021-2026 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 269'000.- en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif.

Ainsi fait à Founex, le 9 octobre 2023

Pour la commission des sports :

Dino Ferro

Wilfried Wargnier

Varghese Joseph

Simon Vaucher

Isabelle Jacober Harel - Excusée

Thierry Bessède - Excusé

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No. 29/2021-2026:**

**Demande de crédit d'un montant de CHF 269'000.00 TTC en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre sportif**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 25 septembre 2023, en présence de Mme Lucie Kunz-Harris, Syndique, de Mmes Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, Municipales, de MM. Laurent Kilchherr et Hervé Mange, Municipaux, ainsi que de M. Yann Le Mercier, chef de service.

Le préavis 29/2021-2026 nous a été présenté par Mme Christa von Wattenwyl, Municipale en charge de l'Energie et du Développement Durable.

## **1. Introduction**

Dans le cadre de la modernisation des installations du Centre Sportif, un préavis initial visant le remplacement du système d'éclairage pour un montant total de CHF 700'000 avait été émis lors de la précédente législature. Le montant important de ce préavis initial avait finalement conduit la Municipalité à le retirer.

Le présent préavis couvre le même périmètre de remplacement des luminaires par des éclairages munis de LED plus économiques et conformes aux normes de l'association Suisse de Football mais repose sur une nouvelle solution plus adaptée.

## **2. Détails du projet**

### **2.1 Etat actuel de l'installation**

Les installations d'éclairage actuelles datent de la construction du site en 1980 et n'ont pas évolué depuis. Avec le temps, il est devenu de plus en plus difficile de maintenir ces installations en état de fonctionnement et d'intervenir sur celles-ci en cas de panne. Ce type d'installations énergivore et d'une conception ancienne n'est plus fabriqué actuellement.

En ce qui concerne les 19 mâts métalliques sur lesquels sont fixés les projecteurs, des tests de résistance ont été effectués entre octobre 2022 et janvier 2023. Des défauts d'ancrage et de liaison mécanique ont été détectés sur 7 d'entre eux, une intervention devra être prévue d'ici fin 2027.

### **2.1 Nouvelle installation**

La solution initiale prévoyait le remplacement de toute l'installation d'éclairage avec l'achat de nouveaux mâts pouvant supporter la charge des projecteurs LED ainsi que des travaux de génie civil pour les socles et les conduites.

La société Solalux Suisse SA, démarchée par la Municipalité, propose une nouvelle approche qui est de construire des projecteurs adaptés à leur environnement cible en tenant compte des contraintes des lieux, de l'éclairage nécessaire et du poids des projecteurs maximum acceptable. Il est dès lors plus nécessaire de procéder au remplacement des mâts.

La réalisation du projet comprend les éléments suivants :

1. Remplacement des projecteurs et luminaires par des systèmes à LED sur les secteurs suivants :
  - a. Le petit terrain et le grand terrain de football
  - b. Les trois terrains de tennis en terre battue
2. Ajout de 2 nouveaux mâts pour le petit terrain de football (côté Jura) évitant ainsi l'abattage d'arbres.
3. Remplacement du système de gestion de l'éclairage qui permettra la programmation de l'intensité et la commande d'allumage.

Les terrains de tennis en dur coté Jura font partie d'une étude séparée.

### 2.3 Réponses aux interrogations des membres de Commissions

1. Température de couleur de l'éclairage des projecteurs et mesures de protection de la faune, plus particulièrement les oiseaux :  
Deux contraintes fortes limitent la température, les normes de l'association suisse de football ainsi que le surcoût et le risque de surpoids des projecteurs nécessaires à la génération d'une température plus chaude.
2. Société Soluxa Suisse SA :  
L'expérience de cette société dans le domaine a été démontré grâce aux nombreux projets d'éclairage public et sportif réalisés avec ce scénario en Suisse romande.

## **3. Aspects Financiers**

### **2. 1 Résumé**

Le montant total du remplacement des installations lumineuses du Centre Sportif s'élève à **CHF 269'000**.

- Attribution : Procédure de gré à gré au vu des montants de chaque CFC.
- Divers et imprévus : Poste fixé à 20% en raison de la vétusté des installations actuelles qui pourrait engendrer des surcoûts de réalisation des travaux (ex : câbles défectueux).
- Subventions : Demande en cours d'élaboration auprès de la Fondation "Fonds du sport vaudois ".

### **2. 2 Détails**

Le tableau ci-dessous détaille le coût des travaux :

No CFC	Désignation CFC - SN 506 500	Montant (CHF)
009	Etude, ingénierie, planification	4'200
413.3	Construction en acier	12'260
411.0.401.0	Installation de chantier	6'270
333	Lustrerie	111'875
336	Installation courant faible	18'817

335	Appareil à courant faible	15'070
496.00	Spécialistes	2'550
453	Electricité (raccord. Réseau)	7'000
409	Divers	13'200
411.5	Béton & béton armé	12'950
401.00	Déplacement de terre	3'015
	Sous-total	207'207
	Divers & imprévus (20%)	41'441
	Total HT	248'648
	TVA 8,1%	20'141
	Total TTC	268'789
	<b>Total TTC arrondi</b>	<b>269'000</b>

#### 4. Conclusion

La Commission des Finances salue la démarche de recherche de solution alternative adoptée par la Municipalité pour ce projet, celle-ci a permis de réduire considérablement les coûts de réalisation. Nous encourageons donc la Municipalité à poursuivre sur cette lancée et à appliquer la même approche pour les futurs projets.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**D'approuver** le préavis municipal N° 029/2021-2026.

**D'accorder** à cet effet un crédit de CHF 269'500.00

**D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

**D'amortir** cet investissement sur 10 ans

Fait à Founex, le 12 octobre 2023,

Les membres de la Commission des Finances,

Vincent Damba

Armand du Pontavice

Gerhard Putman-Cramer

Philippe Farine (Excusé)

Nicolas Debluë

François Girardin

Robert Schmoll (Excusé)